

# Université Panthéon-Assas (Paris 2)

Session de septembre 2019

Troisième année de Licence économie-gestion mention économie et gestion parcours gestion

## Comptabilité approfondie

(UEF 1- 4060) Durée de l'épreuve : 3 heures

*Enseignement de Madame de FABREGUES*

Document autorisé : Liste des comptes du plan comptable général  
Matériel autorisé : calculatrice « à quatre opérations », non programmable

**Vous traiterez, au choix, l'un des deux sujets suivants :**

**Sujet n° 1 (théorique) :**

Dissertation : "Comptabilité et Contrôle de Gestion"

**Sujet n°2 (pratique):**

Cas de la SA ANIMA;

Les huit questions peuvent être traitées séparément.

### AVERTISSEMENT

**Si le texte du sujet n° 2 ou de ses questions, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes ainsi qu'un libellé.*

## Cas ANIMA

La société anonyme ANIMA est née du projet de rapprochement de deux entreprises individuelles implantées en ISERE développant des savoir-faire novateurs dans le secteur des énergies propres. Monsieur SPIRITO, ingénieur d'origine italienne avait acquis une notoriété certaine dans l'installation d'éoliennes et la récupération d'énergies nouvelles. De son côté Monsieur CORPO, propriétaire d'une centrale hydraulique cherchait des investisseurs pour développer un procédé technologique innovant portant sur le stockage de l'énergie produite, qu'il souhaitait implanter sur de nouveaux sites d'exploitation.

Le 3 mars n, les statuts de la société ANIMA étaient enregistrés au greffe du Tribunal de commerce de Grenoble (38). Cinq investisseurs avaient accepté de se joindre au projet de création de Messieurs SPIRITO et CORPO. Le capital de départ était fixé à 600 000 euros, répartis en 60 000 actions de 10 € de valeur nominale. La répartition des apports se présentait de la manière suivante :

Apports de Monsieur SPIRITO	Terrain	200 000
	Installations	150 000
	Créance clients	50 000
	Dettes fournisseurs	60 000
	Emprunts bancaires	80 000
Apports de Monsieur CORPO	Brevet	50 000
	Terrains	80 000
	Installations	70 000
	Stocks	70 000
	Emprunts bancaires	30 000

Apports de 20 000 euros en numéraire des cinq investisseurs.

Le 1<sup>er</sup> avril, le capital souscrit était libéré du minimum légal ; l'un des investisseurs versait cependant la totalité des 20 000 € pour lesquels il s'était engagé.

### **1. Constitution de la société ANIMA**

*Travail à faire :*

**1.1** Vous présenterez l'enregistrement comptable des opérations liées à la constitution de la SA ANIMA;

**1.2** Les frais de engagés pour la création de la société, pour un montant de 5 000 euros HT (TVA 20 %) ont été réglés dès le 15 avril n. ; ils ne feront pas l'objet d'immobilisation.

**2. La libération du solde des apports en numéraire** était fixée pour le 30 novembre n.

Le 31 décembre, au jour de la clôture des 9 mois du premier exercice, il apparaît qu'un actionnaire, monsieur ETXE porteur de 2 000 actions n'a pas versé le solde des apports appelés pour le 30 novembre n. Des frais de relance pour un montant de 50 € (TTC) ainsi que 200 € d'intérêts de retard lui sont réclamés.

**Travail à faire :**

**2.1** Vous enregistrerez en comptabilité la libération des fonds appelés le 30 novembre n;

**2.2** Vous présenterez les écritures comptables qu'il convient de passer concernant la situation de monsieur ETXE, le 31 décembre n;

**2.3** Vous complétez le bilan de clôture de la SA ANIMA au 31 12 n, après 9 mois d'exercice et après inventaire

Actif		Passif	
Immobilisation	-	Capital	-
	-	Résultat	415 000
		Dettes bancaires	-
Stocks	230 000	Dettes fournisseurs	100 000
Créances	430 000		
Autres créances	-		
Disponibilités	4 750		
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>

**3.** Le 20 février n+1, le conseil d'administration de la SA ANIMA constatant la défaillance définitive de monsieur ETXE, est dans l'obligation d'organiser la vente de ses titres. Les enchères publiques se déroulent en l'étude du notaire de Grenoble (38) lequel se porte lui même acquéreur des 2 000 actions pour la somme de 25 000 €.

Le 9 mars n+1, le solde du compte de monsieur ETXE lui est remboursé par chèque bancaire.

**Travail à faire :**

**3.1** Vous présenterez l'ensemble des écritures à enregistrer dans la comptabilité de la société ANIMA correspondant aux opérations de vente des titres et du solde du compte de monsieur ETXE.

**4.** Au cours des années n+1 et n+2, la SA ANIMA réalise une croissance exceptionnelle, les projets de développement de Monsieur CORPO connaissent un réel succès tant dans la région Rhône Alpes que sur le territoire italien; l'offre de production d'énergie propre, combinée (vent et eau) et stockable de surcroît, reçoit un accueil enthousiaste de la part des entrepreneurs implantés dans le pourtour alpin.

Après affectation du résultat de l'exercice n+3, les capitaux propres de la SA ANIMA se présentent comme suit :

• Capital	600 000
• Réserve légale	60 000
• Réserve statutaire	1 500 000
• Autres Réserves	2 500 000
• Report à nouveau	220 000
• Subventions d'investissement	1 000 000

Le 15 avril n+3, à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre n+3, les administrateurs de la SA ANIMA, approuvent la stratégie du Président SPIRITO qui vise à structurer la croissance de l'entreprise en procédant à des opérations d'augmentation de capital successives : incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites aux actionnaires fondateurs avec une proposition d'augmentation du capital simultanée, de manière à ce que les actionnaires fondateurs puissent bénéficier à la fois d'un droit

d'attribution et d'un droit de souscription, avant d'autoriser l'entrée dans le capital de la famille ETCHEGOYEN qui par voie d'apports en nature est disposée à échanger des titres de propriétés correspondant à trois centrales hydrauliques installées en Soule, vieille province du pays basque intérieur, contre des actions de la société ANIMA.

Le succès de la société ANIMA intéresse également les deux établissements bancaires qui suivent les fondateurs de la société depuis plusieurs années ; la MONTE PASHI Banque SA et le Crédit AGRICOLE font part de leurs intentions tout à fait favorables à voir une partie de leur créance bancaire se convertir en actions de la SA ANIMA.

Par ailleurs, Monsieur SPIRITO, est encouragé par ses partenaires financiers à donner à la société ANIMA une taille suffisante aux fins d'être en mesure de pouvoir faire un appel public à l'épargne c'est-à-dire de procéder à une levée de fonds sur ALTERNEXT, le marché financier crée par Euronext à destination des PME à croissance rapide.

4.1 Le 30 avril n+3, la société ANIMA procède à une double augmentation de capital par la distribution de 20 000 actions gratuites (prélevées sur les autres réserves) et l'émission de 30 000 actions ordinaires de numéraire au prix de 24 € libérées intégralement lors de la souscription. Les actions anciennes procurent à leurs détenteurs à la fois un droit d'attribution et un droit de souscription. Les actionnaires décident que les droits seront cessibles séparément. Les frais de l'opération s'élèvent à 15 000 € (HT).

**Travail à faire :**

4.1.1 *Vous rappellerez l'avantage que représente une augmentation de capital par incorporation de réserves ainsi que les conditions juridiques dans lesquelles une augmentation de capital par apports en numéraire doit être exécutée ;*

4.1.2 *Vous calculerez les rapports d'émission et la valeur respective de chacun des droits d'attribution et de souscription ;*

4.1.3 *Vous proposerez les écritures comptables correspondant à la réalisation des augmentations de capital*

4.2 Les ETCHEGOYEN sont propriétaires de trois centrales de production d'énergie hydraulique dans le cadre d'une société civile immobilière qui détient l'intégralité de la propriété foncière et des installations techniques. La valeur globale de l'apport de la SCI ETCHEGOYEN s'élève à 1 800 000 €, soit 400 000 € pour les terrains et 1 400 000 € pour les installations techniques. Le 30 juin n+3, l'opération d'augmentation de capital est réalisée.

**Travail à faire :**

4.2.1 *Vous rappellerez les conditions juridiques qui prévalent à la réalisation d'une opération d'augmentation de capital par voie d'apport en nature ;*

4.2.2 *En tenant compte d'une valeur d'échange du titre ANIMA négociée pour un montant de 60 €, vous déterminerez le nombre d'actions nouvelles à créer, calculerez la prime d'apport et présenterez les enregistrements comptables relatifs à l'opération.*

4.3 Le bilan semestriel de la SA ANIMA, établi au 30 juin n+3, indique que la MONTE PASCHI Banque est créancière d'ANIMA pour un montant total de 2 500 000 € ; le CREDIT AGRICOLE, pour sa part finance un crédit d'un montant total de 3 000 000 €. Les bonnes relations entretenues par Monsieur SPIRITO avec ses banquiers, autant que l'investissement prometteur que représente le secteur d'activité des énergies nouvelles, dans lequel la société ANIMA œuvre de manière spectaculaire, remportent l'accord des banquiers qui acceptent de convertir une partie de leur créance : la MONTE PASCHI Banque accepte de prendre du capital à hauteur de 1 250 000 € (qui viendra en diminution de sa créance), le CREDIT AGRICOLE, de la même manière, accepte de convertir en capital 1 000 000 € des crédits bancaires en cours, accordés à la société ANIMA.

**Travail à faire :**

**4.3.1** En tenant compte d'une valeur d'échange de 60 € pour le titre ANIMA, vous déterminerez le nombre d'actions nouvelles à créer et présenterez les enregistrements comptables relatifs à l'opération d'augmentation de capital par conversion de créances.

**4.3.2** Vous préciserez également les conditions juridiques à vérifier préalablement à une opération d'augmentation de capital par conversion de créance.

**5** Emission d'un emprunt obligataire. Le 1<sup>er</sup> juillet n+4, la société ANIMA a émis un emprunt de 10 000 obligations de 100 €, au taux de 5% l'an, émises à 96 €. Les frais d'émission se sont élevés à 6 832 € (TVA 20% en plus). La modalité de remboursement retenue est précisée comme étant celle des annuités constantes sur 10 ans. Le tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire est présenté en annexe.

**Travail à faire :**

**5.1** Vous présenterez les écritures comptables à enregistrer, concernant le traitement de l'emprunt obligataire, au 1<sup>er</sup> juillet n+4, au 31 décembre n+4 et au 1<sup>er</sup> juillet n+5.

**6.** Affectation et distribution du résultat réalisé au cours de l'exercice n+5.

Il convient d'indiquer qu'au cours de l'année n+3, 10 000 actions à dividende prioritaire, avaient été émises et entièrement souscrites par des fonds de pension.

L'exercice n+4 a été marqué comme une année noire, pour la société ANIMA, en raison de pertes d'exploitation causées par d'importants dégâts naturels sur les installations tant hydrauliques qu'éoliennes. Les pertes de l'exercice ont été affectées en report à nouveau.

En revanche, l'année n+5 offre à la société ANIMA de nouveaux marchés qui lui permettent de renouer avec la croissance. C'est ainsi que le 31 décembre n+5 les capitaux propres de la société ANIMA, se présentent :

• Capital	1 875 000
• Primes d'apport et d'émission	3 795 000
• Réserve légale	187 500
• Réserve statutaire	1 500 000
• Autres réserves	750 000
• Report à nouveau	(490 000)
• Résultat	1 050 000
• Subventions d'investissement	750 000

Les statuts de la société ANIMA prévoient en particulier :

« Le versement d'un premier dividende (intérêt statutaire) de 6%,[...] Les actions à dividende prioritaires sont servies au taux de 7.5%. »

Le conseil d'administration souhaite proposer à l'assemblée générale de porter en réserve ordinaire un montant égal à 50 % du super dividende attribué aux actionnaires et d'arrondir ce superdividende au cinq centimes inférieurs.

**Travail à faire :**

- 6.1 Vous présenterez le tableau de répartition du bénéfice réalisé au cours de l'exercice n+5;
- 6.2 Vous détaillerez le montant unitaire de dividende à servir en fonction de la nature des actions détenues ;
- 6.3 Vous proposerez un projet d'enregistrement comptable de la décision de répartition du bénéfice n+5, susceptible d'être validée par l'assemblée générale de la société ANIMA, qui est convoquée pour la date du 30 avril n+6.

7. Au cours de l'exercice n+5, la société ANIMA, dans le cadre de l'application d'une stratégie de croissance externe et soucieuse de préserver son avantage concurrentiel, faisait l'acquisition de titres de participation de plusieurs sociétés oeuvrant dans le même secteur de la production d'énergie « écologique » : il s'agit des sociétés EMPRESS, ELLA, EPSILON.

Au 31 décembre n+5, la répartition des titres de participation est donnée comme suit

Société ANIMA	70% du capital de la société EMPRESS
	50 % de la société ELLA (contrôlée conjointement avec la société ECO)
	30 % du capital de la société EPSILON
Société EMPRESS	60 % de la société ENRICO

**Travail à faire :**

7.1 Vous déterminerez les pourcentages de contrôle de la société ANIMA sur les différentes sociétés du groupe et indiquerez les méthodes de consolidation à retenir.

7.2 Dès lors que les titres de la société ANIMA sont cotés sur le marché ALTERNEXT et compte tenu des acquisitions mobilières faites par la société au cours de l'année n+5, que faudrait-il conseiller à la société ANIM pour la présentation de ses comptes sociaux ? Vous justifierez brièvement votre opinion.

8. La société ANIMA a fait l'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier n+5 d'un parc de véhicules utilitaires loués grâce aux services de la société de crédit bail France LEASE, s'agissant d'une location avec option d'achat.

Les conditions du contrat de location financement se présentent de la manière suivante :

Valeur globale du parc de véhicule :	600 000
Durée du contrat	5 ans
Redevance annuelle	150 000
Valeur de rachat	10 000
Durée d'amortissement	8 ans
Taux contractuel	8.3575 %

Par ailleurs, Monsieur CORPO qui poursuit sans ménagement ses recherches sur les procédés de stockage des énergies nouvelles vous remet le détail de ses dépenses pour l'année n+5 qui ont été enregistrées en charges (salaires, amortissement et frais divers).

En prévision d'un éventuel retraitement des comptes de la société ANIMA selon le cadre IAS IFRS, vous êtes interrogés sur les incidences de l'application des nouvelles normes comptables.

**Travail à faire**

8.1 Compte tenu de l'échéancier de remboursement du parc de véhicules détaillé ci-dessous, vous présenterez les différentes étapes du traitement comptable qu'il conviendrait d'opérer, ainsi que les postes du bilan et du compte de résultat qui seront impactés, par l'application de la norme IAS 17.

<i>Année</i>	<i>Capital Restant Dû</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Remboursement</i>	<i>Redevance</i>	<i>Dettes finale</i>
<i>1</i>	<i>600 000</i>	<i>50 145</i>	<i>99 855</i>	<i>150 000</i>	<i>500 145</i>
<i>2</i>	<i>500 145</i>	<i>41 800</i>	<i>108 200</i>	<i>150 000</i>	<i>391 945</i>
<i>3</i>	<i>391 945</i>	<i>32 757</i>	<i>117 243</i>	<i>150 000</i>	<i>274 701</i>
<i>4</i>	<i>274 701</i>	<i>22 958</i>	<i>127 042</i>	<i>150 000</i>	<i>147 660</i>
<i>5</i>	<i>147 660</i>	<i>12 341</i>	<i>137 659</i>	<i>150 000</i>	<i>10 000</i>
<i>Rachat</i>	<i>10 000</i>		<i>10 000</i>	<i>10 000</i>	
<i>Total</i>		<i>160 000</i>	<i>600 000</i>	<i>760 000</i>	

**8.2 Les dépenses de recherche réalisées par Monsieur CORPO sont récapitulées de la manière suivante :**

*a. dépenses de recherche dite fondamentale avec un contrat avec l'Université de Grenoble sur l'application des ensembles flous : 40 000 €*

*b. dépenses de recherche qualifiées de recherche appliquée effectuée dans le laboratoire de la société ANIMA sur les bases de données de gestion des matériaux de stockage : 60 000 €*

*c. dépenses de développement du procédé LARGEPA déjà commercialisé : 47 000 €*

*d. dépenses de développement du container de stockage de la société ZEBRA (qui a acquis un container de stockage mais qui souhaite renforcer les dispositifs d'ouverture et de fermeture) : 15 000 €*

***Vous présenterez l'ensemble des écritures qu'il vous semble nécessaire de passer à la clôture de l'exercice n+5 compte tenu de l'application de la norme IAS 38, et indiquerez le mode d'amortissement à pratiquer le cas échéant.***

Fin de l'épreuve

ANNEXE n°1

Tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire émis par la SA ANIMA, le 1<sup>er</sup> juillet n+4.

Le montant de l'annuité calculée s'élève à la somme de 129 505 €<sup>1</sup>, et que le taux effectif d'intérêt s'élève à 6%<sup>2</sup>

Dates	Obligations vivantes	Obligations amorties	Intérêts	Capital remboursé	Annuité Réelle	Intérêts à 6%	Valeur nette de l'emprunt au coût amorti
0							953 168
1	10 000	795	50 000	79 500	129 500	57 190	880 858
2	9 205	835	46 025	83 500	129 525	52 852	804 185
3	8 370	877	41 850	87 700	129 550	48 251	722 886
4	7 493	920	37 465	92 000	129 465	43 373	636 794
5	6 573	966	32 865	96 600	129 465	38 207	545 536
6	5 607	1 015	28 035	101 500	129 535	32 732	448 733
7	4 592	1 065	22 960	106 500	129 440	26 924	346 197
8	3 527	1 119	17 635	111 900	129 535	20 771	237 433
9	2 408	1 175	12 040	117 500	129 540	14 246	122 139
10	1 233	1 233	6 165	123 300	129 465	7 326	0

<sup>1</sup>  $10\,000 \times 100 \times [0.05 / (1-1.05^{-10})] = 129\,505$

<sup>2</sup> Le taux effectif est le taux  $i$  pour lequel  $10\,000 \times 96 - 6832 = 129\,505 \times [1-(1+i)^{-10} / i]$